

Recommandation de l'OCPM	Orientation du PPU	Commentaires/Suivi dans le PPU
<p>Recommandation #1                      La commission recommande à l'arrondissement de Ville-Marie d'inclure un diagnostic prospectif beaucoup plus détaillé du profil sociodémographique, des équipements collectifs, des fuites commerciales, du plan de mobilité durable, du patrimoine bâti et du patrimoine industriel.</p>	/	<p>Le PPU est accompagné de prévisions relatives à la démographie, les types de logements offerts et les emplois à venir. Le Plan local de déplacement (PLD) sorti en 2019 offre un portrait des déplacements et présente les orientations en matière de mobilité durable. La CSDM a été sollicitée, de même que la Direction de la culture, sports et loisirs ainsi que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale afin d'établir les besoins actuels et à venir, en fonction du potentiel de développement immobilier. Enfin, un mandat a été confié à une firme spécialisée en patrimoine en vue d'établir un portrait exhaustif du patrimoine bâti du secteur.</p>
<p>Recommandation #2                      La commission recommande à l'arrondissement de ne pas se limiter aux notions d'usages, de densité, d'équipements et d'infrastructures publiques pour y inclure aussi les composantes du développement social, économique et environnemental en s'appuyant sur la culture du lieu, son histoire et les caractéristiques des populations qui habitent et fréquentent le secteur.</p>	Vision	<p>La division de l'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie travaille conjointement avec plusieurs services de la Ville au cours de l'élaboration du PPU et pour sa mise en œuvre : habitation (pour le développement du logement social), développement économique (pour les pôles d'emplois et le développement commercial), diversité et inclusion sociale (notamment pour les services communautaires des communautés LGBTQ+), eau (pour la gestion écologique des eaux pluviales), transition écologique (notamment pour le système de partage de chaleur). Le PPU prévoit également des mesures relatives à la protection des locataires, la promotion des espaces culturels et des ateliers d'artistes.</p>
<p>Recommandation #3                      La commission recommande à l'arrondissement d'identifier et de reconnaître les composantes identitaires du secteur, d'établir des mécanismes qui en assureront la protection et la mise en valeur.</p>	<p>Orientation 4 : enrichir le réseau d'espaces verts et de lieux identitaires                      Orientation 9 : préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti                      Orientation 11 : assurer une intégration urbaine et architecturale adaptée</p>	<p>Les composantes identitaires du secteur font l'objet de plusieurs mesures de protection et de mise en valeur : les vues protégées, des mesures particulières pour des sites importants du patrimoine industriel, la création ou le réaménagement d'espaces publics soulignant la présence de repères patrimoniaux ou de lieu de commémoration.</p>
<p>Recommandation #4                      La commission recommande à l'arrondissement de faire reposer le PPU sur un concept d'aménagement qui reconnaît le rôle central de la rue Sainte-Catherine comme cœur d'animation du secteur tout au long de l'année.</p>	<p>Orientation 3 : Stimuler la vitalité et la complémentarité de l'offre commerciale</p>	<p>Le rôle prépondérant de la rue Sainte-Catherine est reconnu sur le plan commercial, culturel et communautaire. Le PPU prévoit une stratégie d'intervention dédiée : « Définir une stratégie d'aménagement permanent pour la rue Sainte-Catherine ». Cette stratégie devra être définie avec les acteurs du milieu, dont la société de développement commercial (SDC) du Village.</p>
<p>Recommandation #5                      La commission recommande à l'arrondissement de s'appuyer sur les diverses composantes du patrimoine matériel et immatériel du secteur pour établir des passerelles entre les milieux de vie existants et les îlots à requalifier.</p>	<p>Orientation 2 : Consolider la vie communautaire de quartier et du Village                      Orientation 4 : enrichir le réseau d'espaces verts et de lieux identitaires                      Orientation 9 : préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti                      Orientation 11 : assurer une intégration urbaine et architecturale adaptée</p>	<p>Parmi les propositions du PPU allant dans ce sens, mentionnons la trame de rues, les percées visuelles et le maintien des activités d'emploi dans les bâtiments existants. De plus, des démarches de concertation sont prévues autant pour l'arrimage des nouveaux développements au quartier existant que pour des projets de mise en valeur (station Craig) et l'aménagement de parcs.</p>
<p>Recommandation #6                      La commission recommande à l'arrondissement de miser sur les arts et la</p>	<p>Orientation 5 : Renforcer la présence et la mixité des activités</p>	<p>Le droit de préemption est maintenu sur le site U-Haul et de telles activités sont encouragées sur le site Molson (pôle civique) et dans l'ancienne savonnerie Barsalou. Également, le caractère d'emplois est</p>

culture en tant que vecteurs de développement social et économique, à l'instar de ce qui a été proposé dans le PPU du quartier Sainte-Marie adopté en 2012.		réintégré au secteur Parthenais.
Recommandation #7 La commission recommande à l'arrondissement de reconnaître et de mettre en valeur le potentiel récréotouristique du secteur de la station de pompage Craig/Pied-du-Courant.	Orientation 4 : enrichir le réseau d'espaces verts et de lieux identitaires Orientation 9 : préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti	Un réseau de parc visant à mettre les sites de la station Craig et de la prison Au-pied-du-courant en valeur est proposé. De plus, une démarche visant à définir une vocation pour la station Craig sera mise en place.
Recommandation #8 La commission recommande à l'arrondissement d'appuyer les projets de lieux de mémoire sur la rue Sainte-Catherine pour les communautés LGBTQ2+ et sur le site de l'hôpital de la Miséricorde, en plus de réserver les terrains et d'acquérir les immeubles requis pour leur établissement.	Orientation 4 : enrichir le réseau d'espaces verts et de lieux identitaires Orientation 9 : préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti	Le PPU comprend le projet de réaménagement du parc de l'Espoir, en concertation avec le milieu, ainsi que le projet de reconversion de l'Hôpital de la Miséricorde, présentement à l'étude au Bureau des projets stratégiques et prioritaires de la Direction générale de la Ville de Montréal.
Recommandation #9 La commission recommande à l'arrondissement d'asseoir toute la réflexion et les orientations sur les attentes des citoyens de tous âges qui souhaitent grandir et s'épanouir dans leur milieu de vie.	Vision	Tel qu'énoncé dans la vision, le projet se veut inclusif pour toutes les générations.
Recommandation #10 La commission recommande à l'arrondissement de doter le secteur des Faubourgs d'équipements scolaires, récréatifs, sportifs, communautaires et culturels, et de lieux de socialisation sécuritaires, conviviaux, inclusifs et solidaires.	Orientation 2 : Consolider la vie communautaire de quartier et du Village	Le PPU prévoit un pôle civique comprenant une école dans le site Molson, et une deuxième école jumelée à un équipement communautaire sur le site de Radio-Canada. Il vise également la consolidation de l'îlot communautaire Alexandre-DeSève, qui comprend l'Hôpital Notre-Dame et des équipements de l'arrondissement.
Recommandation #11 La commission recommande à l'arrondissement d'identifier dès à présent les besoins estimés pour les 15 000 à 20 000 nouveaux citoyens des îlots à requalifier et de réserver les terrains ou les bâtiments requis.	Vision	Les prévisions ont été réévaluées à 15 000 nouveaux résidents maximum. La division de l'urbanisme a travaillé avec ses différents partenaires, dont la CSDM, pour anticiper les besoins de la future population résidante.
Recommandation #12 La commission recommande à l'arrondissement d'inscrire un élément de vision fondateur et respectueux des attentes citoyennes de tous âges, qui leur permettront de grandir et s'épanouir dans les différents milieux de vie qui composent le secteur des Faubourgs.	Vision	Tel qu'énoncé dans la vision, le projet se veut inclusif pour toutes les générations.
Recommandation #13 La commission recommande à l'arrondissement d'inscrire les notions les plus actuelles sur les collectivités viables, afin que le secteur puisse être qualifié de secteur complet, solidaire, inclusif, durable et participatif.	Vision	Le processus de consultation avec partie en amont, les propositions relatives à la densification de milieux à proximité des stations de métro et du centre-ville, les infrastructures écologiques sont quelques-unes des dispositions qui répondent au concept de collectivité viable.
Recommandation #14 La commission recommande à l'arrondissement d'inscrire dans le PPU la nécessité d'élargir l'étude des déplacements à l'échelle de tout le secteur.	Orientation 6 : Rétablir la trame de rues entre Centre-Sud et le Vieux-Montréal Orientation 7 : Concilier le pont et les milieux de vie Orientation 8 : Améliorer et	Les déplacements ont été étudiés à l'échelle du secteur afin de cerner les dynamiques entourant l'accès au pont Jacques-Cartier et à l'autoroute Ville-Marie. Des propositions concernant la rue Ontario, les avenues De Lorimier et Papineau sont ainsi soumises, ainsi que la reconfiguration du boulevard Ville-Marie. De plus, les éléments d'ordre « micro » sont inclus dans le PLD. Les orientations tendent à privilégier les mobilités actives et collectives, afin de contribuer à l'atteinte de réduction des GES et l'amélioration de la qualité des milieux de vie.

	compléter les réseaux cyclables et de transport en commun	
<p>Recommandation #15</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement de Ville-Marie d'inscrire au PPU la nécessité d'établir des liaisons conviviales reliant les importants attraits du secteur des Faubourgs par l'aménagement d'un réseau vert intégré, à partir de son cœur, la rue Sainte-Catherine.</p>	<p>Orientation 3 : Stimuler la vitalité et la complémentarité de l'offre commerciale</p> <p>Orientation 4 : Enrichir le réseau d'espaces verts et de lieux identitaires</p>	<p>Le PPU prévoit de créer une trame verte suivant les axes du pont Jacques-Cartier et du fleuve. La trame de rue proposée met en relation les quartiers du Centre sud et du Vieux-Montréal, afin de relier l'ensemble des espaces publics entre eux. De plus, le réaménagement de la rue Sainte-Catherine devra s'articuler autour de l'intégration des espaces publics qui bordent la rue, comme la galerie Blanc, le parc de l'Espoir et la place de la station Papineau (parc Maisonneuve-Cartier) et du renforcement de la présence artistique et culturelle.</p>
<p>Recommandation #16</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement d'inscrire au PPU la nécessité d'établir un plan d'ensemble intra et inter quartier qui regroupe les améliorations de toutes les composantes du transport intermodal telles les stations de métro, le réseau d'autobus, la desserte de Bixi, l'autopartage, le tramway, les systèmes rapides par autobus, les voies cyclables, le Réseau express vélo sans négliger l'accessibilité universelle.</p>	<p>Orientation 8 : Améliorer et compléter les réseaux cyclables et de transport en commun</p>	<p>La réflexion relative aux déplacements est incluse dans la proposition de PPU en coordination avec tous les acteurs impliqués dans ce domaine (Bureau de projet Notre-Dame, STM, MTQ, PJCCI). Elle reprend aussi les orientations du PLD de l'arrondissement Ville-Marie.</p>
<p>Recommandation #17</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement de Ville-Marie de réévaluer le projet de relèvement de la tête du pont Jacques-Cartier en s'appuyant sur les attentes citoyennes qui souhaitent une entrée de ville verte, sécuritaire et conviviale.</p>	<p>Orientation 7 : Concilier le pont et les milieux de vie</p>	<p>Plusieurs scénarios du projet de tête du pont ont été testés, mais aucun n'atteint les objectifs de sécurité ou de verdissage, outre le projet de relèvement des bretelles d'accès. Afin d'améliorer les accès au parc des Faubourgs et pour atténuer la coupure urbaine des bretelles actuelles, le projet a été bonifié avec de nouvelles intersections à niveau avec feux de circulation et traverses piétonnes. Le prolongement de la rue Logan vers l'ouest et une nouvelle piste cyclable sur l'avenue De Lorimier complètent la réappropriation des abords du pont et du parc des Faubourgs.</p>
<p>Recommandation #18</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement de ne pas retenir la proposition d'ériger une passerelle surplombant les activités de la gare de triage du Port de Montréal, tant pour des raisons de sécurité que pour des raisons d'ordre technique.</p>	<p>Orientation 6 : Rétablir la trame de rues entre Centre-Sud et le Vieux-Montréal</p>	<p>Le PPU prévoit la réalisation d'une passerelle dédiée aux mobilités actives, afin d'accéder plus près du fleuve et pour désenclaver le secteur du port de plaisance. Les enjeux de sécurité et d'ordre technique ont été analysés dans le cadre d'une étude de conception externe. Ils seront raffinés dans une étude de faisabilité ultérieure, en partenariat avec le Port de Montréal.</p>
<p>Recommandation #19</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement d'élargir le parc du Pied-du-Courant en y intégrant les deux terrains du ministère des Transports.</p>	<p>Orientation 4 : Enrichir le réseau d'espaces verts et de lieux identitaires</p>	<p>Le PPU prévoit cet élargissement.</p>
<p>Recommandation #20</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement de convenir d'une entente avec le ministère des Transports afin qu'il puisse utiliser d'autres terrains qui seront libérés lors de la reconfiguration de l'axe Ville-Marie/Notre-Dame, afin de maintenir les activités de la Friche et du Village au Pied-du-Courant.</p>	<p>Orientation 4 : Enrichir le réseau d'espaces verts et de lieux identitaires</p>	<p>Une entente avec le ministère relative à l'aménagement du nouveau boulevard permettra de discuter de l'avenir des terrains sous-utilisés.</p>
<p>Recommandation #21</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement de relier la promenade riveraine pour raccorder le parc du Pied-du-Courant à la promenade riveraine du Chemin-Qui-Marche et de raccorder le réseau cyclable du REV à établir dans ce secteur.</p>	<p>Orientation 4 : Enrichir le réseau d'espaces verts et de lieux identitaires</p> <p>Orientation 8 : Améliorer et compléter les réseaux cyclables et de transport en commun</p>	<p>Le parcours riverain permet de relier les extrémités est et ouest de l'arrondissement, notamment en passant à travers le site de l'îlot des Voltigeurs de Molson. Le réseau cyclable du REV et les orientations du Plan Vélo 2019 de la Ville de Montréal ont été intégrés dans le PPU. Le REV est en effet localisé sur le boulevard René-Lévesque.</p>

<p>Recommandation #22 La commission recommande à l'arrondissement de proposer et de promouvoir toutes initiatives visant à maintenir dans les milieux de vie existants des logements abordables pour les populations vulnérables et fragilisées qui désirent conserver leurs logements.</p>	<p>Orientation 1 : Maintenir un parc de logements diversifié et inclusif</p>	<p>Le PPU propose d'introduire de nouvelles mesures réglementaires visant à prévenir l'érosion du parc de logements abordables par le biais de nouveaux critères visant un développement résidentiel diversifié et d'un encadrement des interventions pouvant mener à la suppression ou au remplacement de logements existants.</p>
<p>Recommandation #23 La commission recommande à l'arrondissement de Ville-Marie de poursuivre et de promouvoir les initiatives visant à soutenir les groupes de ressources techniques afin de contrer les difficultés d'offrir du logement social au centre-ville.</p>	<p>Orientation 1 : Maintenir un parc de logements diversifié et inclusif</p>	<p>Une réflexion est en cours à ce sujet dans le cadre de l'adoption du Règlement sur une Métropole mixte.</p>
<p>Recommandation #24 La commission recommande à l'arrondissement de porter une attention particulière au logement étudiant afin de documenter le phénomène et de vérifier l'impact réel sur le logement destiné aux familles avec enfants.</p>	<p>Orientation 1 : Maintenir un parc de logements diversifié et inclusif</p>	<p>Le territoire des Faubourgs est propice à l'accueil de logements destinés aux étudiants de par sa proximité avec les trois universités situées au centre-ville. L'un des projets de logements abordables que le secteur accueillera pourra donc être dédié au logement étudiant.</p>
<p>Recommandation #25 La commission recommande à l'arrondissement de proposer des initiatives visant à doter ce secteur de nouveaux logements pour étudiants par la mise en réserve de terrains, ou l'inscription d'un droit de préemption sur des immeubles existants pour contrer la concurrence entre les demandeurs de logements pour famille et les demandeurs de logements étudiants.</p>	<p>Orientation 1 : Maintenir un parc de logements diversifié et inclusif</p>	<p>Le territoire des Faubourgs est propice à l'accueil de logements destinés aux étudiants de par sa proximité avec les trois universités situées au centre-ville. L'un des projets de logements abordables que le secteur accueillera pourra donc être dédié au logement étudiant.</p>
<p>Recommandation #26 La commission recommande à l'arrondissement de s'engager à protéger et mettre en valeur le patrimoine matériel sur la portion reconnue du bâtiment et d'instruire un projet de mise en valeur du patrimoine immatériel de l'hôpital de la Miséricorde.</p>	<p>Orientation 9 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti</p>	<p>La Ville de Montréal procède, depuis le printemps 2019, à une vaste étude de potentiel pour la reconversion du site et son acquisition potentielle. Cette étude comprend un audit du bâtiment, un examen de la contamination des sols, un énoncé d'intérêt patrimonial, une évaluation du potentiel archéologique ainsi que des analyses financières. L'objectif consiste à définir les nouvelles vocations possibles et une stratégie de mise en œuvre, incluant l'acquisition par la Ville.</p>
<p>Recommandation #27 La commission recommande à l'arrondissement de réévaluer la pertinence de conserver les portions du complexe immobilier dont la valeur patrimoniale n'est pas reconnue.</p>	<p>Orientation 9 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti</p>	<p>Voir ci-dessus.</p>
<p>Recommandation #28 La commission recommande à l'arrondissement d'identifier dans le PPU des règles de compositions architecturales en harmonie avec la portion du bâtiment patrimonial conservée.</p>	<p>Orientation 9 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti</p>	<p>Voir ci-dessus.</p>
<p>Recommandation #29 La commission recommande à l'arrondissement de maintenir des objectifs visant la rénovation et la restauration des bâtiments qui sont les témoins du passé, sans oublier le caractère particulier des rues commerciales Ontario et Sainte-Catherine.</p>	<p>Orientation 9 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti</p>	<p>L'une des stratégies d'intervention du PPU est de renforcer les caractéristiques architecturales existantes, en raffinant la connaissance du milieu et en transposant ces connaissances dans la réglementation d'urbanisme. Une vaste étude patrimoniale a ainsi été réalisée et ses conclusions seront traduites notamment dans une révision des unités de paysage qui couvrent le secteur.</p>
<p>Recommandation #30 La commission recommande à l'arrondissement de maintenir une</p>	<p>Orientation 1 : Maintenir un parc de logements diversifié et inclusif</p>	<p>Le programme auquel fait référence le PPU Sainte-Marie s'applique à l'ensemble de la ville. Les programmes de rénovation du Service de l'habitation sont en cours de révision. Une consultation</p>

assistance technique et monétaire, à l'instar du plan de mise en œuvre du PPU du quartier Sainte-Marie, de contrôler la location à court terme des logements, et d'étudier la possibilité de prendre en charge les logements et les édifices laissés à l'abandon.	Orientation 3 : Stimuler la vitalité et la complémentarité de l'offre commerciale Orientation 9 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti	publique sur les locaux commerciaux vacants a eu lieu au début de l'année 2020 et ses conclusions seront intégrées au PPU.
Recommandation #31 La commission recommande à l'arrondissement d'établir ses orientations sur la destinée toutes saisons de la rue Sainte-Catherine, par la reconnaissance de son caractère identitaire dont la notoriété rayonne aussi à l'international.	Orientation 3 : Stimuler la vitalité et la complémentarité de l'offre commerciale	Le PPU prévoit une stratégie d'intervention dédiée : « Définir une stratégie d'aménagement permanent pour la rue Sainte-Catherine ». Cette stratégie devra être définie avec les acteurs du milieu, dont la société de développement commercial (SDC) du Village. Le réaménagement de la rue Sainte-Catherine devra s'articuler autour de l'intégration des espaces publics qui bordent la rue, comme la galerie Blanc, le parc de l'Espoir et la place de la station Papineau (parc Maisonneuve-Cartier) et du renforcement de la présence artistique et culturelle.
Recommandation #32 La commission recommande à l'arrondissement d'inclure dans le plan d'action du PPU des mesures visant la conservation du caractère actuel de la rue Ontario et d'adopter des mesures pour réduire les inconvénients causés par la circulation de transit.	Orientation 3 : Stimuler la vitalité et la complémentarité de l'offre commerciale	Le PPU propose un sens unique véhiculaire en direction ouest, afin que la rue Ontario ne supporte plus le flux de transit en direction est pour accéder au pont Jacques-Cartier. Le sens unique est proposé entre les rues Atateken et Papineau. Il recommande de maintenir le double sens de circulation pour les bus, afin de prioriser les mobilités actives et collectives. Il
Recommandation #33 La commission recommande à l'arrondissement d'inclure dans le plan d'action du PPU la nécessité d'établir un plan de développement commercial pour l'ensemble du secteur.	Orientation 3 : Stimuler la vitalité et la complémentarité de l'offre commerciale	Afin d'assurer la vitalité des artères actuelles et futures et de répondre aux besoins de la population, un exercice de vision du développement commercial à l'échelle du secteur pourra être mené par les acteurs du milieu – la Société de développement commerciale (SDC) du Village, les représentants des commerces de la rue Ontario et les promoteurs des sites de Radio-Canada, de Molson et des Portes Sainte-Marie – et la Ville de Montréal. Les objectifs de cohésion et de complémentarité doivent guider la définition de l'offre des nouvelles artères, en vue de compléter l'offre du quartier sans la concurrencer.
Recommandation #34 La commission recommande à l'arrondissement de définir le caractère à donner à la rue Atateken au sud de la rue Sainte-Catherine en mettant en valeur sa marchabilité vers le fleuve.	Orientation 11 : Assurer une intégration urbaine et architecturale adaptée	La vue d'intérêt vers la tour du quai de l'horloge dans l'axe de la rue Atateken est reconnue et devra être protégée.
Recommandation #35 La commission recommande à l'arrondissement d'intégrer toutes contributions possibles et soutenues à l'économie sociale pour le développement de l'emploi solidaire et inclusif dans le secteur.	Orientation 5 : Renforcer la présence et la mixité des activités	Le PPU vise à pérenniser ou accompagner le développement de pôles d'activités diversifiés. Plusieurs sites sont visés dans le PPU en vue d'y soutenir les activités existantes (pôle de création Parthenais, Canadian Rubber) ou d'y créer des locaux pour des entreprises en démarrage, des artistes ou des organismes. Ainsi la Ville a obtenu, dans le cadre d'une entente avec les propriétaires du site Molson, la vente ultérieure d'un bâtiment dédié à un pôle économique.
Recommandation #36 La commission recommande à l'arrondissement d'appuyer les différents organismes à vocation solidaire et inclusive dans la recherche de locaux ou d'espaces pour exercer leurs activités.	/	Voir ci-dessus.
Recommandation #37 La commission recommande à la Ville de Montréal de sensibiliser le gouvernement du Québec afin qu'il révisé le mode de calcul de l'indice de défavorisation d'un secteur pour que le phénomène d'embourgeoisement	/	Cette recommandation n'est pas traitée à l'intérieur du PPU mais sera prise en considération par les services concernés.

qui affecte plusieurs arrondissements de Montréal n'atteigne pas les personnes les plus démunies dans leur capacité d'avoir accès à des services que les groupes communautaires ne pourraient plus leur offrir.		
<p>Recommandation #38</p> <p>La commission recommande à la Ville de Montréal de poursuivre ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir un pouvoir de taxation différenciée pour diverses catégories de bâtiment et de commerce dans des secteurs aux prises avec les effets néfastes de l'embourgeoisement.</p>	/	Cette recommandation n'est pas traitée à l'intérieur du PPU mais sera prise en considération par les services concernés.
<p>Recommandation #39</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement d'être attentif au caractère architectural et paysager de la rue Ontario et d'agir avec prudence lors de travaux d'amélioration, afin de ne pas mettre en péril les commerces qui s'adressent aussi aux ménages à faible revenu.</p>	Orientation 3 : Stimuler la vitalité et la complémentarité de l'offre commerciale	Les propositions du PPU prévoient de consolider le caractère commercial de quartier de la rue Ontario, en privilégiant les mobilités actives et collectives et en réduisant le trafic de transit, afin d'améliorer les conditions de sécurité et la qualité des cheminements actifs.
<p>Recommandation #40</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement de porter une attention particulière à certains éléments apparaissant au plan intitulé Vision d'aménagement proposée par la Ville de Montréal pour la zone en requalification (futurs milieux de vie) version de mars 2019194 et qui, de l'avis de la commission, réclament des ajustements.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Ouvrir les perspectives visuelles vers le fleuve sur toutes les rues nord-sud du secteur, notamment celles des rues Wolfe, Montcalm, Beaudry, de la Visitation, Plessis, Alexandre-DeSève, Cartier et Dorion.</li> <li>Le terrain de stationnement occupé par U-Haul doit permettre de relier le parc du Pied-du-Courant à la promenade riveraine; le terrain résiduel devra être voué à un redéveloppement immobilier.</li> <li>Les terrains du ministère des Transports, de part et d'autre du parc du Pied-du-Courant, devront être intégrés au parc. Il s'agit là de rares terrains riverains où la présence de la structure emblématique du pont Jacques-Cartier éclairée est totalement dégagée.</li> <li>Le tracé du nouveau boulevard René-Lévesque est pressenti pour être d'un gabarit assez large à la hauteur de l'avenue De Lorimier et sur la façade nord du site historique de la prison des Patriotes-au-Pied-du-Courant. La largeur de cette emprise pourrait occasionner un inconfort certain pour les usagers du transport actif qui désireraient accéder au site et poursuivre leur route jusqu'au parc du Pied-du-Courant.</li> <li>Le terrain situé à l'angle sud-est du Square Papineau et du boulevard René-Lévesque offre un potentiel de requalification qui n'est pas exprimé au plan.</li> <li>Le projet annoncé à l'est de la rue Saint-Hubert, voisin de la gare Viger, n'est pas inscrit au plan. Ses composantes devront faire partie de toutes</li> </ol>	<p>Vision</p> <p>Orientation 4 : Enrichir le réseau d'espaces verts et de lieux identitaires</p> <p>Orientation 6 : Rétablir la trame de rues entre Centre-Sud et le Vieux-Montréal</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Stratégie 11.3</li> <li>Un droit de préemption est en vigueur sur ce terrain.</li> <li>Inclus dans les propositions de parcs</li> <li>Les trottoirs seront d'une dimension favorisant le confort des piétons.</li> <li>Inclus dans la proposition actuelle.</li> <li>Inclus dans la proposition actuelle.</li> </ol>

études établissant les besoins du secteur en équipement collectif et sur le plan de développement commercial à établir pour tout le secteur.		
<p>Recommandation #41</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement de reconsidérer la proposition d'implanter des immeubles résidentiels à la limite nord du terrain de la station Craig, en laissant le terrain libre de construction jusqu'au prolongement de la rue de la Gauchetière Est au nord du site.</p>	Orientation 4 : Enrichir le réseau d'espaces verts et de lieux identitaires	Un parc public est désormais proposé au nord de la station Craig jusqu'à l'axe de la rue de la Gauchetière.
<p>Recommandation #42</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement d'identifier, préalablement à la publication du projet de PPU, tout immeuble d'intérêt pour protéger la dotation du secteur d'équipements publics scolaires, récréatifs, sportifs, communautaires et culturels, essentiels à l'épanouissement des citoyens qui fréquentent le secteur des Faubourgs et y grandissent. Elle recommande également que l'arrondissement suggère au conseil municipal d'établir soit des réserves foncières ou d'inscrire des droits de préemption sur les terrains visés.</p>	Orientation 2 : Consolider la vie communautaire de quartier et du Village	Le Service des immeubles étudie présentement plusieurs opportunités de réserves foncières ou d'application du droit de préemption dans l'ensemble de la ville. Par ailleurs, un site a déjà fait l'objet d'une entente pour l'emplacement d'une école et d'un équipement communautaire sur le site de Molson.
<p>Recommandation #43</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement d'identifier, préalablement à la publication du projet de PPU, les bâtiments du patrimoine industriel du secteur des Faubourgs qui doivent être mis en valeur pour accueillir des activités artisanales et industrielles légères, en accord avec la volonté de maintenir dans le secteur des Faubourgs une importante contribution des artistes et des artisans et de conférer à ces immeubles un zonage exclusivement d'industrie légère.</p>	Orientation 5 : Renforcer la présence et la mixité des activités Orientation 9 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti	Une affectation industrielle est préservée sur le site de la Canadian Rubber (qui accueille les studios de musique Cité 2000), et l'affectation Activités diversifiées est proposée pour le pôle Parthenais. Le reste des secteurs accueillera une vocation mixte.
<p>Recommandation #44</p> <p>La commission recommande à l'arrondissement de Ville-Marie de prévoir l'établissement d'un mode de gouvernance approprié pour assurer la mise en œuvre du plan d'action du PPU.</p>	Gouvernance et concertation	<p>Un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PPU devra être établi et mis en place dès l'adoption du PPU.</p> <p>Tout d'abord, un comité de suivi sera formé. Les parties qui devront y être représentées sont minimalement : l'arrondissement de Ville-Marie, les services de la Ville de Montréal impliqués (notamment le service de l'urbanisme et de la mobilité et le service de l'eau), le milieu communautaire du secteur et les partenaires. Une présentation publique annuelle rendra compte des projets municipaux et des partenaires. De plus, le site internet de l'arrondissement devra régulièrement faire état de l'avancement des interventions.</p> <p>Enfin, l'arrondissement participera et accordera un soutien financier au Comité d'accompagnement des grands projets.</p>